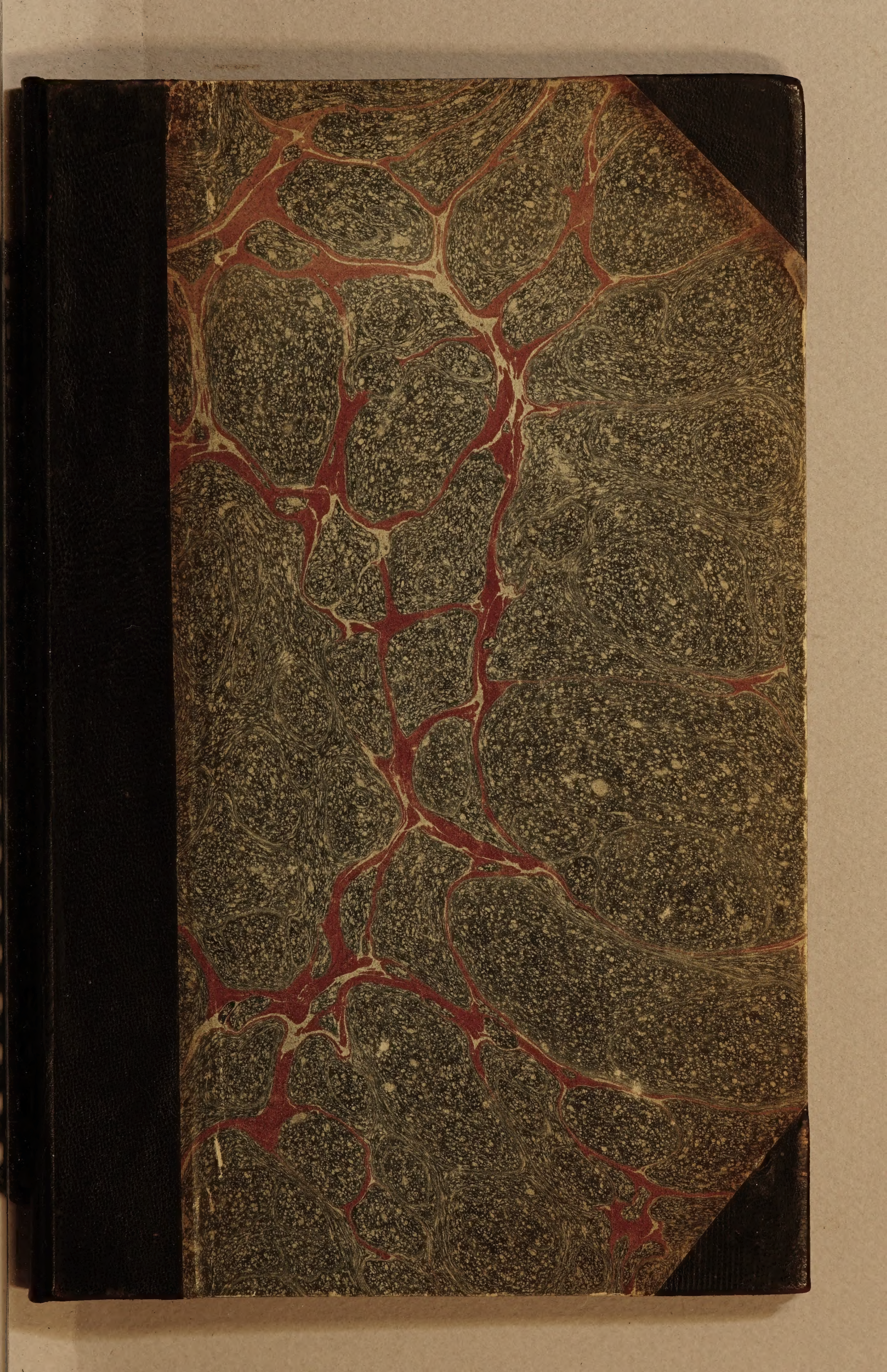



GAUDEO.

Rich p. 485.

DU COMMERCE
DES COLONIES,
SES PRINCIPES ET SES LOIS,

La Paix est le temps de régler & d'agrandir le Commerce.



1785.

TABLE.

INTRODUCTION. pag. 1

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. *Contre les lois prohibitives appliquées aux Colonies Françaises de l'Amérique.* 9

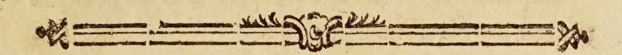
CHAPITRE II. *Du Commerce, de la Navigation, & des Matelots, des Négocians & des Fabriques.* 18

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. *Du Commerce des Etrangers dans les Iles Françaises de l'Amérique; motifs de l'Arrêt du Conseil du* 30 *Août* 1784, *qui accorde dans les Colonies plusieurs entrepôts aux navires étrangers.* 32

CHAPITRE II. *De la traite des Noirs.* 48

Fin de la Table.



INTRODUCTION.

LA récompenſe du travail ferait meſurée ſur les produits de chaque territoire, & la nature du ſol donnerait par-tout des bornes à la population, ſi le Commerce n'était pas, entre les mains des Peuples, un reſſort univerſel qui ſert à établir une puiſſance indirecte d'une Nation ſur l'autre, & qui communique ſes impulſions juſqu'aux extrémités de l'Univers.

Sous ce rapport, le ſeul dont les hommes d'Etat puiſſent être frappés, la direction du Commerce ne doit pas être ſoumiſe aux vues des Négocians, dont l'unique ſyſtême eſt d'acheter à bas prix & de vendre cher : elle eſt un des principaux objets de l'adminiſtration publique, qui a pour but de multiplier les échanges & les travaux, & ne conſidere les Marchands que comme des êtres actifs, que le déſir de gagner rendrait nuiſibles à la Nation elle-même, ſi l'on ne ſavoit pas leur donner des occaſions de faire payer à l'étranger l'impôt de leurs ſervices.

Cependant les Lois commerciales de presque toutes les Nations ont été dictées par les Commerçans, parce que, dans des temps où les lumieres n'étaient pas généralement répandues, ils étaient à peu près les seuls que l'on pût consulter sur les objets de leurs diverses entreprises.

Il en est résulté de grandes contradictions entre l'intérêt commercial de chaque Peuple, & les Réglemens particuliers de son Commerce.

Colbert, dont le génie a plus influé que ne peut croire le vulgaire, sur la situation & la politique actuelle des principales Nations de l'Europe (1), avait devancé par ses lu-

---

(1) Colbert avoit attiré en France les Arts & l'industrie, que Louis XIV en chassa dans sa vieillesse. Les hommes habiles & pleins d'énergie qui passerent en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, y porterent les grandes idées de Commerce & d'administration civile : délivrés de toutes entraves, leurs spéculations se porterent au degré le plus étonnant. C'est à leurs entreprises que l'Angleterre dut ses fabriques, son commerce, & ses navigations hardies. Maintenant que ces germes de prospérité se disposent à revenir dans leur pays natal, ne les en chassons pas par des idées rétrécies de monopole & de prohibition.

mieres tous ſes contemporains. Il penſait que la France, pour rendre les autres Peuples véritablement tributaires de ſon induſtrie, ne devait mettre dans la maſſe du Commerce que l'échange de ſon ſuperflu ; qu'en toute circonſtance, le Commerce des objets manufacturés étoit préférable à celui des matieres premieres, & que les encouragemens donnés à la pêche, les voyages du Nord, le cabotage des côtes de la France qui dominent ſur les deux mers, étaient les ſeuls moyens de fournir des Matelots à nos forces navales.

Avant lui, la France avait déjà des Colonies ; mais, ſoumiſes à des Gouverneurs propriétaires, vexées par des Compagnies excluſives, elles ne produiſaient rien à la Nation, & leurs établiſſemens languiſſaient.

Les Hollandais & les Anglais, déjà établis dans les Antilles, porterent aux Français, leurs voiſins, des ſecours en tout genre, & les Negres qu'ils firent ſortir de leurs Colonies pour aider aux entrepriſes de nos Cultivateuts, furent la reſſource & les premieres cauſes de la fortune de ces derniers.

Il fallut alors ſupprimer les Compagnies excluſives, & les Colonies reſterent à peu près

ouvertes aux Navigateurs français & étrangers. C'eſt par des introductions interlopes d'eſclaves & d'inſtrumens aratoires, que ces Colonies commencerent à fleurir : mais à peine donnerent-elles des revenus, que les Français voulurent en bannir des rivaux dont la concurrence leur impoſait la néceſſité du travail & de l'économie ; ils demanderent de nouvelles lois prohibitives, afin de gagner beaucoup en peu de temps & ſans peine : ils ne réuſſirent dans leurs ſolliciations qu'en 1727. Ce fut l'époque du privilége excluſif en faveur des Négocians français.

La peine de galeres & la confiſcation des biens fut prononcée contre ceux qui favoriſeraient l'accès des étrangers ou des marchandiſes étrangeres dans les Colonies (1).

Auſſi-tôt les Armateurs de France abandonnerent toutes les autres branches de Commerce, pour ſe livrer à la navigation des Antilles & à la traite des Noirs, qui, pendant ſoixante ans, ont donné des profits toujours croiſſans, & dont il n'y a point eu d'autre exemple dans les annales du Commerce. Ils ont ainſi retiré tous les profits d'établiſſemens qu'ils n'avaient

(1) Lettres patentes de 1727 contre le Commerce étranger.

pas faits, qu'ils étaient hors d'état de faire, & que leur avidité ne cessait pas d'épuiser (1).

Sous ces lois exclusives & barbares, toujours enfreintes par les Colons & les Administrateurs, toujours vainement réclamées par les Négocians, les Colonies ont éprouvé de grandes détresses : elles se seraient détruites, si la hardiesse des sujets & l'humanité de ceux qui gouvernaient, n'avaient pas bravé la rigueur de ces réglemens injustes qui s'anéantissaient par leur cruauté même. La navigation a été négligée, & tous les armemens qui exigent de l'économie, ont été abandonnés à des Peuples moins favorisés par la Nature, mais excités par de meilleures lois.

Les Négocians de nos ports n'ont point cessé de s'enrichir & d'être remplacés par des hommes nouveaux, qui se sont enrichis à leur tour, tandis qu'il a fallu quatre générations pour former ces grandes sucreries qui ne sont pas encore à leur plus haut degré de produit : la Colonie de Saint-Domingue n'est pas à la moitié de sa culture. Ce retard est provenu du défaut

(1) Il est de fait que les Négocians de la Métropole n'ont pas introduit la moitié des Negres qui ont été apportés à Saint-Domingue depuis l'établissement de cette Colonie.

de Negres, & de la contrainte où les Planteurs ont été pendant soixante ans de jeter une partie considérable de leurs revenus, que les Négocians de France refusaient d'exporter (1). Ils ne voulaient ni souffrir que les étrangers en fissent des enlevemens, ni en donner aucun prix.

On a donc toujours été obligé de suspendre l'effet de ces lois injustes & de les modifier. Les guerres, les ouragans, les tremblemens de terre ont nécessité sans cesse l'admission des étrangers dans les Colonies françaises, dont les Marchands nationaux ne craignaient pas d'occasionner les pertes, sans pouvoir aider à les réparer. Enfin, le Commerce des bois & des salaisons, & l'exportation des melasses & sirops, ont donné lieu en 1768 à l'établissement de deux entrepôts, l'un au môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue, & l'autre à Sainte-Lucie pour les Isles du Vent.

Ces deux entrepôts exciterent les réclamations des Négocians de tous les ports du Royaume, qui criaient : *Les Colonies sont faites pour nous*, confondant toujours leur intérêt avec celui du Royaume : mais le Gouverne-

---

(1) Les sirops & melasses.

ment, rassuré contre ces clameurs par l'utilité évidente de ces nouvelles mesures, a cru devoir y persister. L'augmentation rapide de la culture & du Commerce national ont justifié sa prévoyance.

L'événement mémorable qui a rendu l'Amérique Septentrionale à elle-même, exige de nouvelles combinaisons politiques. Des peuples nouveaux, sobres, & navigateurs, qui ne sont riches qu'en denrées d'utilité premiere, se trouvant placés entre la France & ses Colonies de l'Amérique, ne tarderaient pas à rompre les barrieres qu'on voudrait leur opposer. Il vaut mieux accorder aux besoins respectifs de nos Colons & des Américains du Nord, tout ce qu'on peut céder sans blesser les intérêts de la Nation, que de causer, par des prohibitions mal entendues, une contrebande si générale qu'elle serait séditieuse.

En assurant à la Métropole tous les produits des Colonies, soit qu'elle puisse, ou ne puisse pas subvenir à leurs besoins, ce serait occasionne aux Colons des pertes qui ne tarderaient pas à se faire ressentir dans toute la nation.

Un Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Août dernier, qui a supprimé ces anciens entrepôts du môle & de Ste. Lucie, & en a substitué

d'autres en plus grand nombre & plus à portée d'être surveillés par l'Administration, permet aux étrangers d'importer dans nos Colonies des bois de charpente & merrains, des salaisons de toute espece, du riz, des grains, des fruits, & des animaux vivans.

Les Négocians des villes maritimes disent que par cette loi le Commerce est ruiné, la navigation détruite; que l'admission des étrangers dans les Colonies est contraire aux principes de leur établissement.

Nous prouverons dans ces Mémoires, que, loin d'avoir à redouter de semblables inconvéniens d'une tolerance devenue nécessaire & dictée par l'expérience, la politique, & l'humanité, il en résultera les plus grands avantages pour toute la Nation, & qu'on accélérerait le moment de jouir de ces avantages, en ajoutant aux importations déja permises aux étrangers, celle des Negres de Guinée.

Pour discuter avec méthode ces objets d'une grande importance pour toute la Nation, examinons d'abord quelles sont les lois prohibitives que l'on veut maintenir ou rappeler, & quel en a été l'effet relativement aux Colonies, à la navigation, & aux manufactures du Royaume.



DU COMMERCE *DES COLONIES.*

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Contre les lois prohibitives appliquées aux Colonies Françaiſes de l'Amérique.

Le but que l'on ſe propoſe en établiſſant des Colonies, c'eſt de procurer de nouveaux debouchés aux marchandiſes ſuperflues de la Métropole, en échange d'autres denrées utiles ou plus faciles à commercer.

Les colonies des Iles de l'Amérique font ſortir tous les ans de la Métropole, des marchandiſes plus précieuſes par la main d'œuvre

que par leur matiere, & fourniſſent en échange des denrées qui ont une faveur décidée dans tous les marchés de l'Europe.

Pour conſerver ces deux avantages, falloit-il ſoumettre ces Colonies à un commerce abſolument excluſif? Nous nous croyons bien fondés à dire qu'il ne le falloit pas, parce que, ſi jamais on n'avait ſuſpendu ou modéré cette excluſion, la fécondité des terres n'aurait pas elle-même ſurmonté les obſtacles que le privilége excluſif apportait à la cultivation.

Ces Colonies ſont entrepriſes par des Blancs & défrichées par des Negres eſclaves.

Elles ne produiſent que la moindre partie des choſes néceſſaires à la ſubſiſtance des Blancs.

Elles ne produiſent pas même ſuffiſamment de vivres pour les Negres.

Mais elles donnent en abondance des denrées précieuſes au Commerce.

La nation a-t-elle un véritable profit à leur fournir excluſivement tout ce dont elles ont beſoin? Non : il ſuffit de s'aſſurer du plus grand debouché des manufactures nationales, & de la recette du produit des Colonies dans la plus grande extenſion poſſible.

Il n'eſt jamais utile d'enlever à la Métro-

pole, des comeſtibles ou autres objets de premiere néceſſité, pour les porter dans un autre hémiſphere, tandis qu'on les vendrait auſſi bien en Europe, & qu'on pourrait en trouver un emploi plus utile dans le ſein de la Nation même par l'augmentation de ſes fabriques (1).

Mais s'il était impoſſible à la Métropole de fournir des comeſtibles à ces Colonies à un prix convenable, ſi cela était demontré par l'expérience & par le raiſonnement; ne ferait ce pas aller contre le but de ces établiſſement, que de s'y réſerver une fourniture excluſive?

Quand même les lois faites autrefois pour les colonies à ſucre euſſent été fondées ſur de meilleurs principes que celui de donner aux Négocians nationaux des occaſions ſans bornes de s'enrichir, ces lois auraient depuis long-temps ceſſé d'être applicables. Les greniers de ces Colonies ſont dans l'Amérique

(1) Il ne peut jamais être avantageux à la Nation de porter à Saint-Domingue des farines ou des grains; il ne faut y porter que des objets de fabrique. C'eſt dans l'Amérique Septentrionale que ſont les greniers naturels de toutes les Iles de l'Archipel occidental.

Septentrionale, les marchés où ſe vendent leurs produits, dans toute l'étendue du monde, & la recette générale de ces produits, dans le ſein du Royaume.

Les denrées que l'on exporte des Iles Françaiſes s'élevent chaque année à cent cinquante millions (1). Les habitations de St. Domingue fourniſſent les deux tiers de cette ſomme, qui, ſe prenant ſur les conſommateurs de tous les pays, forme en réaction une circulation que l'on ne peut calculer à moins de ſix cents millions : cette ſomme immenſe ſe répartit entre les Ouvriers & Manufacturiers en tout genre, les Prépoſés aux Fermes Royales, les Banquiers, Négocians, Navigateurs, les Colons & leurs ſubordonnés ; enfin à un peuple innombrable, aux profits duquel les lois excluſives de toute importation étrangere ne tarderaient pas à apporter une diminution conſiderable.

Car pour produire il faut cultiver : empêcher les Colons de ſe procurer les fournitures dont ils ont beſoin au meilleur marché poſ-

(1) Sans y comprendre le prix des melaſſes & ſirops.

fible, c'eſt empêcher la culture & tarir la ſource des richeſſes.

C'eſt du produit qu'il faut s'occuper, & non pas de la fourniture. Que les Colons bâtiſſent à peu de frais des magaſins & des ſucreries, tant mieux; qu'ils nourriſſent leurs eſclaves mieux & à meilleur marché, tant mieux; qu'ils achetent même des Negres de traite étrangere s'ils y trouvent du bénéfice, tant mieux encore, puiſqu'ils ne cultivent que pour la Métropole & ſelon ſes vues, & qu'après que toutes les Nations ont payé, en achetant leurs denrées, le tribut qu'elles devaient à leurs établiſſemens, le réſultat en eſt verſé dans les ports de la France (1).

Il faut conclure de ces verités, qu'il y a eu de grandes erreurs dans la maniere dont les Colonies des Iles Occidentales de l'Amérique ont été juſqu'à préſent dirigées, & la premiere de toutes a été l'établiſſement des loix prohibitives.

On allegue à ce ſujet un paſſage de Mon-

---

(1) Nous ne croyons pas devoir rappeler ici tous les principes de l'adminiſtration des Colonies, ils ſont connus déſormais, & viennent d'être parfaitement réſumés dans un Ouvrage d'un ancien Adminiſtrateur.

tesquieu : mais cet Ecrivain célebre, en traçant une idée générale sur les Colonies, n'a pas entendu qu'il ne dût être fait aucune attention à l'espece particuliere des Colonies à sucre, ni aux révolutions que subirait le Nouveau Monde, ni enfin à l'impossibilité d'approvisionner exclusivement des hommes qui vivent à deux mille lieues de la Métropole, & qui ont en abondance dans leur voisinage toutes les choses dont on les laisse manquer. Il dit ailleurs, avec plus de justesse, que les Insulaires doivent tirer leur subsistance de l'Univers entier.

Les lois prohibitives étant si nuisibles à nos colonies de l'Amérique, que l'unique ressource était de les enfreindre sans cesse, les Colons y ont résisté pour l'intérêt même de la Métropole, & les Administrateurs ont fermé les yeux sur des introductions qui ne pouvaient jamais être stériles ; enfin les établissemens se feraient anéantis, si des secours puissans ne leur avaient été fournis par les étrangers dès leur naissance & dans les interruptions que les guerres apportaient à la tyrannie du Commerce national.

L'esprit de faveur & d'exclusion est opposé à tout bon principe de Gouvernement; & quand

la néceſſité de prohiber n'eſt pas évidemment demontrée, on doit laiſſer ſubſiſter la tolérance & la liberté.

En fait de Commerce, de finances ou de manufactures, ceux qui ſoutiennent le ſyſtême de la liberté n'ont point de preuves à fournir, parce que c'eſt l'état naturel des choſes; c'eſt à ceux qui demandent le monopole ou le privilége, à démontrer que des raiſons d'état le rendent indiſpenſable; car les priviléges ſont odieux en eux-mêmes; il eſt de la ſageſſe du Gouvernement de les reſteindre toujours, ſans jamais les étendre.

Qu'eſt-il reſulté du Commerce excluſif de nos Iles en faveur des Négocians du Royaume? L'abandon de toute autre eſpèce de navigation, l'affaibliſſement & la diminution de la race des Matelots. Ce Commerce eſt devenu lucratif; mais la culture à été retardée: la fertilité des terres, l'intelligence, l'activité des Cultivateurs, des capitaux tranſportés ſur ces terres fécondes, de toutes les parties de l'Europe, ont à peine pu ſuffire à balancer les pertes & les préjudices qui réſultaient de ces lois barbares.

Sans ceſſe il a fallu les ſuſpendre pour éviter la ruine des établiſſemens. Or rien ne

prouve mieux le vice des lois, que leur inexécution. Quand la raiſon publique s'éleve cinquante années contre des réglemens, le Gouvernement ſerait inexcuſable d'y vouloir perſiſter.

L'affluence des denrées commerçables qui viennent de nos Colonies, doit conſtituer une partie eſſentielle de la richeſſe publique, & il ſerait abſurde de la donner en profit & ſans réſerve à quelques particuliers qui ſe croiraient bientôt intéreſſés à diminuer la quantité de ces denrées, pour les vendre plus cher; c'eſt le patrimoine national.

Les Compagnies excluſives brûlent ce qu'elles ne peuvent exporter, de même pendant ſoixante ans les Planteurs de nos Iles ont été réduits à jeter dans les pâturages les matières dont les Négocians de France ne ſavaient & ne voulaient tirer aucun parti. L'intérêt du Royaume & celui du Commerce eſt qu'il y ait beaucoup de denrées commerçables & beaucoup d'hommes employés; l'intérêt particulier de chaque Négociant eſt de diminuer la quantité des objets commerçables, afin de les vendre plus cher, parce que c'eſt toujours la rareté qui établit le cher prix. Ainſi le Commerce excluſif nuit également aux Colonies & au peuple du Royaume.

Tirer des étrangers les objets que la Métropole ne peut fournir que difficilement & à un prix exceſſif, c'eſt augmenter dans la Colonie une proſperité toute à l'avantage de la Métropole, puiſqu'elle en retire plus de denrées & y trouve un plus grand debouché des ouvrages de ſes fabriques.

Les Colonies ne doivent exiſter que pour l'utilité générale de la Nation; mais cette utilité n'eſt point la conſéquence des lois prohibitives, qui ruinent à la fois les manufactures, le Commerce, la marine, & les Colonies, pour enrichir quelques particuliers, au préjudice du Commerce que ces derniers s'empreſſent de quitter.



CHAPITRE II.

Du Commerce, de la Navigation & des Matelots, des Négocians & des fabriques.

Le Commerce porte la puiſſance des Etats au delà de ſes bornes premieres (1); & l'utilité des échanges a fait naître la confiance néceſſaire que l'on donne aux commerçans; ils ſont à la fois les débiteurs & les créditeurs de la Nation; & lorſque les échanges qu'ils avoient projeté n'ont pu ſe réaliſer avec bénéfice, les lois viennent à leur ſecours, & leur ſont indulgentes. Le Cultivateur & l'Ouvrier font en ce cas le ſacrifice d'une partie de leurs travaux à l'utilité générale du Commerce, qui en réaliſe le prix.

Les ouvrages inférieurs, le caprice des conſommateurs, & la réciprocité des avantages entre les Nations voiſines, auraient rendu ces pertes très-fréquentes, ſi la puiſſance publique

(1) Les échanges donnent aux hommes & à leurs travaux, des ſubſiſtances & un prix que la Nature du ſol qu'ils habitent ne ſauraient leur promettre.

n'avait pas acquis de nouveaux resſorts par la fondation des Colonies.

La bonne adminiſtration de ces établiſſemens conſiſte à multiplier les denrées coloniales, pour les revendre à l'étranger, & non pas à borner la fortune publique au plus grand bénéfice d'un petit nombre d'agens. S'il eſt demontré que le Commerce de nos Colonies occaſionne une circulation annuelle de ſix cents millions, il eſt également conſtant qu'il fournit aux finances du Royaume plus de cent millions de tributs annuels, qui ſe payent ſans efforts, parce que cette contribution publique eſt prélevée ſur les bénéfices du travail, & ſur les plaiſirs du luxe que procure la richeſſe. S'il exiſte quelque moyen d'éviter le malheur de demander au pauvre une portion de ſa ſubſiſtance & de celle de ſes enfans, pour ſoutenir les charges de l'Etat & les depenſes du Gouvernement, c'eſt en augmentant dans les Colonies une opulence qui reflue dans toute la Nation.

La converſion des marchandiſes de la Métropole en denrées coloniales n'eſt avantageuſe qu'à proportion de la ſuperfluité de ces marchandiſes, & de la difficulté qu'il y aurait

à les vendre autrement. (1) Il peut donc être utile d'exciter les étrangers à porter dans les Colonies les objets qui ſont chers en France, & que l'on ne peut en faire ſortir qu'avec déſavantage.

Les premieres importations de Noirs dans les Colonies Françaiſes de l'Amérique avant 1720, ont été faites par les étrangers ; c'eſt la Métropole qui en a retiré le fruit.

Les étrangers ont approviſionné ſans ceſſe ces Colonies de toutes ſortes de comeſtibles (1), & n'ont reçu en payement que des denrées inutiles à la France ; il en eſt réſulté des

---

(1) Par conſéquent la converſion ou l'échange des farines, de la morue, des bois, &c., ne peut pas être regardée comme avantageuſe à la France, parce que ces objets ont une grande valeur dans le Royaume & s'y vendent facilement. Il n'en eſt pas de même des vins, des huiles, & des objets manufacturés, qui ſe vendent moins aiſément que le ſucre, le coton, &c.

(2) « Nos Colonies ont été abandonnées des natio-» naux pendant les guerres, & ce n'a été qu'à force » de travaux, d'intelligence & de privations, que les » Colons ſont parvenus à maintenir l'exiſtence de leurs » établiſſemens ». Inſtructions données à un Admi-niſtrateur ſous le miniſtere de M. de Choiſeuil.

épargnes, des accroiſſemens de culture, des amas de denrées de qualité ſupérieure, dont la Métropole à retiré le prix; & nos Négocians, qui oſent ſe plaindre, ont encore enlevé tous les métaux & toutes les eſpèces numéraires que le Commerce Américain ſans ceſſe renouvelle & fait circuler dans nos Colonies.

Ils parlent toujours de pertes & des ſommes qui leur ſont dues, diſent-ils, dans les Colonies; mais il eſt demontré que toutes les dettes de nos Colonies ne s'élevent pas au tiers d'une année de leur revenu; & la ſucceſſion rapide des raiſons de Commerce de nos Villes maritimes, prouve que beaucoup de nos Marchands ſe retirent ſans ceſſe & portent les ſommes qu'ils enlevent au peuple laborieux, dans ces grandes familles, cette oiſiveté, ces grandes charges, & ces biens honorifiques où tout ſe perd & s'engloutit au milieu des chimeres d'une vanité ſans bornes.

Si malgré les guerres & l'inſuffiſance des fournitures nationales, ſi malgré d'autres obſtacles & des abus ſans nombre, les Colonies ſont parvenues à remplir en partie leur deſtination, par la ſeule fécondité du ſol, aidée de l'intelligence des Planteurs, il eſt aſſez prouvé qu'il eſt indifférent que la culture ſoit miſe

en mouvement par les Négocians Français, ou par la concurrence des Français & des étrangers, pourvu que le ſuperflu des fabriques du Royaume continue de s'échanger en d'autres objets plus faciles à commercer.

Il eſt évident que la Métropole ne peut que gagner par les fournitures de comeſtibles, de beſtiaux, & même de Negres que les étrangers feront dans les Colonies.

Nos Négocians demandent à fournir ſeuls : mais quels garans donneront-ils de cette fourniture, puiſqu'il eſt une infinité d'objets qu'ils ne pourraient livrer à des prix convenables, & d'autres qu'il leur eſt impoſſible de fournir à aucun prix?

En demandant des lois toutes en leur faveur & qu'ils ſavent éluder dès qu'elles leur deviennent pénibles, qu'ils nous diſent du moins quelle raiſon d'Etat néceſſite ces lois. La Nation gagne-t-elle à voir périr dans les voyages de Guinée la moitié des Matelots qui y ſont employés (1)? gagne-t-elle ſur des

(1) On eſtime la perte des Matelots qui ſervent à la traite des Noirs, à la moitié pour un voyage de dix-huit mois, & celle des Matelots employés au Commerce des Antilles, à un cinquieme.

ſecours de comeſtibles que nos pourvoyeurs ne veulent accorder qu'après la diſette, pour en doubler le prix ? gagne-t-elle à obliger les Planteurs d'abſorber leurs revenus entiers pour nourrir leurs eſclaves, à les mettre ainſi dans l'impoſſibilité de recruter leurs ateliers, & d'acquitter à ces marchands qui ſe plaignent toujours, des engagemens uſuraires ? Enfin, n'eſt il pas ruineux de laiſſer perdre les denrées de qualité inférieure, qui ſuffiraient à payer les importations étrangeres de comeſtibles & de Noirs?

Ne ſerait-il pas plus avantageux à la Métropole d'exciter ces importations & d'en retirer un revenu Royal, dont le produit ſerait appliqué à l'encouragement de la navigation & du cabotage ?

Quelle eſt la raiſon d'Etat qui pourrait déterminer le Gouvernement à ſacrifier à la cupidité de nos marchands tant d'objets de bien public & d'une ſi haute importance ? C'eſt, diſent-ils, qu'ils font un Commerce de *luxe & non pas d'économie* (1), *que c'eſt un vice*

(1) « Il nous eſt impoſſible de ſoutenir dans nos » armemens la concurrence des étrangers, parce que » les Français font un Commerce de luxe, au lieu que

inhérent à la nature des choſes, & que telle eſt leur maniere d'être.

C'eſt ainſi qu'ils mettent l'abus à la place du principe. Le vice dont il s'agit n'eſt point inhérent à la nature des choſes, mais à celle des lois prohibitives, trop favorables à la pareſſe, à l'ignorance, à la cupidité de ceux qui les avaient obtenues; il eſt une ſuite de cet eſprit de faveur & d'excluſion, trop facile à s'introduire dans les Monarchies, & qui faiſait croire à Monteſquieu que les grandes entrepriſes de Commerce convenoient mal à ces Gouvernemens.

Supprimez le privilége excluſif, le vice ne ſubſiſtera plus; la concurrence des étrangers, en tout ce qui n'eſt pas contraire à la richeſſe nationale, donnera l'exemple de l'économie à

» les étrangers font un Commerce d'économie; que c'eſt » un vice inhérent à la nature des choſes, auquel il eſt » impoſſible de porter aucun remede : cela tient à la ri- » cheſſe du ſol de la France, à la variété de ſes pro- » ductions, & des jouiſſances qui en ſont la ſuite; enfin » c'eſt parce que nous ſommes Français, & que telle » eſt notre maniere d'être ». Voyez Mémoire des Négocians au Miniſtre de la Marine.

Mais ſi *votre maniere d'être* eſt mauvaiſe, il faudrait en changer.

nos Armateurs, & leurs en démontrera la néceſſité.

Plus le ſol eſt abondant en productions variées, moins la main d'œuvre eſt chere. Elle n'eſt nulle part à plus bas prix qu'en France, & tout le tort eſt du côté de nos Armateurs, puiſque, malgré la fertilité de ce Royaume, une partie conſidérable du peuple y endure des privations inconnues aux journaliers d'Angleterre, d'Hollande, & des Etats Unis de l'Amérique. Les ſalaires de ceux-ci ſont mieux payés, & cependant les Armemens & la navigation ſe font à peu de frais & ne ſont point onéreux à l'Agriculture.

Attribuer ce déſordre & ces contradictions entre la richeſſe du ſol de la France & l'induſtrie commerciale de ce Royaume, au caractere des Français, c'eſt une injure gratuite que l'on fait à la Nation : de tels maux politiques ne proviennent que des erreurs du Gouvernement, trop facile à céder aux cris des Négocians ; ils ne proviennent que du Commerce excluſif des Iles de l'Amérique, qui, en donnant trop d'injuſtes profits, a cauſé le delaiſſement de tous les autres Commerces, & à fait négliger l'économie néceſſaire dans les armemens.

Il n'y a point de Commerce qui puiſſe ſe ſoutenir ſans économie ; & ſi les ſervices de nos Négocians étaient trop chers pour qu'il fût poſſible à la Nation & à ſes Colonies de les payer ſans s'affaiblir & ſe détruire, il faudrait recourir au ſervice des étrangers; car pour que la Nation gagne, il ſuffit que les retours des navires ſe faſſent dans nos ports. Le Monde entier nous fournirait des Matelots: & ſi l'on employait à de nouvelles découvertes, à faire voyager en temps de paix les eſcadres royales, & à offrir au reſpect des Nations les plus reculées, le pavillon Français, qui, pendant la paix, paraît ſi rarement ſur les rivages lointains, toutes les ſommes qui proviendraient des tributs que nos voiſins payeraient volontiers pour naviguer dans nos ports & dans nos Colonies, nous ne tarderions pas à former des Navigateurs habiles, courageux & robuſtes, & nous n'aurions jamais à craindre ni la diſette des Matelots, ni l'abus des idées mercantiles qui attiédiſſent leur valeur (1).

(1) Cette idée doit paraître digne d'être accueillie du Gouvernement, parce qu'elle eſt analogue au caractere de la Nation, à la grandeur de la Monarchie, aux beſoins de notre Marine, & à la ſituation

La traite des Noirs, la vente du ſucre ont fixé toutes les attentions de nos Marchands; nos Colonies, qui devaient être fécondes au profit de la Nation entière, ne l'ont été que pour eux. » On a mis dans les mains des Mar- » chands français le ſiphon avec lequel ils tirent » la ſubſtance de la Nation elle-même. Colbert » avait voulu leur en donner un autre pour » les étrangers; mais ceux-ci ont bientôt trouvé » les moyens de boucher preſque entierement » ce dangereux tuyau. »

Se pourrait-il qu'un Roi qui veille au bonheur de ſes peuples tardât long-temps à reconnoître que la cauſe ſecrete de la misère de beaucoup d'hommes laborieux, ſe trouve dans les vices du Commerce national? Voulant encourager le cabotage & les navigations qui peuvent former les gens de mer, il devenait indiſpenſable de mieux régler le Commerce des Colonies, & de le tourner entierement à

des Peuples voiſins, que leur ſituation doit rendre plus commerçans que guerriers, & qui n'ont jamais dû leurs proſpérités navales qu'à l'indulgence & aux fautes du regne de Louis XV. *Note d'un Officier général de la Marine de France.*

ſon but, qui n'eſt pas la richeſſe des Négocians, mais celle du Royaume.

En temps de paix, nos Négocians ont ruiné la navigation & tari l'eſpece des Matelots par le Commerce de Guinée & des Iles à ſucre (1). Sans ceſſe la Nation s'épuiſe à fournir à ce Commerce deſtructeur, des hommes qui ſont perdus pour elle.

En temps de guerre, la fourniture excluſive qu'ils réclament fait tomber, dès la première année, un tiers de nos Matelots dans les fers de l'ennemi (2); elle néceſſite des convois qui affaibliſſent notre Marine & occupent les vaiſſeaux qui ne devaient ſervir qu'à des combats; elle emploie encore des navires dont

(1) La moitié des Matelots envoyés en Guinées meurt pendant le voyage : un quart de ceux qui vont à St. Domingue y périt ou déſerte.

(2) Dira-t-on que cette perte eſt compenſée par le profit que fait un Marchand de Bordeaux à vendre aux Colons, en temps de guerre, un barril de farine cent écus, & 66 livres une paire de ſouliers, & à prendre en payement du ſucre à 10 livres le quintal; en ſorte que l'on a vu dans la guerre de 1756, à Léogane, 13 boucauds de ſucre ne pas ſuffire à payer un compte de fournitures qui n'avaient pas coûté en France plus de 50 écus.

l'Etat a beſoin pour tranſporter les munitions & les armes néceſſaires aux forces de terre & de mer. On a vu, dans la dernière guerre, la cupidité, les clameurs, & la réſiſtance même de nos Armateurs retarder une campagne déciſive, & prendre place entre les cauſes déplorables d'un revers inoui.

Nos Négocians ne ſe ſont pas bornés à détruire la navigation & tout commerce d'écomie ; ce ſont eux qui, par leur privilége excluſif d'acheter à bon marché & de vendre cher, ont fait tomber les bonnes fabriques. Aſſurés du débit, ils ont ceſſé de s'attacher à la qualité des ouvrages, & ont donné la préférence à des marchandiſes de bas aloi, qu'ils achetaient au rabais. N'ayant point de concurrens, il ne leur était pas difficile de vendre ces marchandiſes de rebut au même prix que les meilleures, ſubſtituant l'apparence à la ſolidité.

Mais c'eſt encore un de leurs moindres crimes envers les Ouvriers nationaux : car il ne faut pas croire qu'ils n'aient porté dans nos Colonies que des marchandiſes françaiſes ; toutes celles qui donnaient plus d'eſpoir de bénéfice ont été préférées, les toiles de Saxe, de Siléſie, celles de l'Irlande & de la Flandre, les Indiennes ſuiſſes & les toiles peintes en

Angleterre, les marchandifes des Compagnies étrangères des Indes Orientales, ont été introduites par eux chaque année dans les Colonies françaifes. Telles font les caufes qui ont fait déferter les ateliers du Royaume & ont empêché nos fabriques de lin & de coton de parvenir à la perfection qu'elles pouvaient acquérir & qui les auraient mifes, avec le temps, en état de foutenir la concurrence des toiles étrangères.

Toutes les fois que la loi prohibitive leur eft avantageufe, ils la font valoir; fi elle leur devient contraire, ils l'enfreignent; & c'eft ici que nous avons droit de leur reprocher que, fachant le befoin que nos Colonies ont de Negres, & que l'importation d'un Negre fur une terre rivale eft égale pour nous à la perte de deux, ils en ont porté plus de dix mille dans les Colonies efpagnoles, dont le Gouvernement s'inftruit à nos dépens & femble fe prévaloir de notre pareffe.

Eft-ce donc par le défir de ces hommes qui n'ont point de patrie que le Gouvernement doit fe laiffer conduire? N'eft-ce pas ainfi que la Nation voit périr fes Matelots, détruire fes manufactures, les habitations manquer de Negres, & les Negres d'alimens? Le Commerce

exclusif dessèche tout, & dévore à leur naissance tous les germes de prospérité; & lorsque le Gouvernement vient enfin à s'éclairer, lorsque, pour la première fois peut-être, ses lumieres semblent devancer celles des particuliers, tous les intéressés à la durée de l'abus font retentir leurs clameurs jusqu'au Trône du Souverain, ils osent lui demander hautement le privilége de se repaître toujours & sans mesure de la substance de ses peuples.



SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce par les étrangers dans les Iles Françaises de l'Amérique. Motifs de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Août 1784, qui accorde dans ces Colonies plusieurs entrepôts aux navires étrangers.

LORSQUE les denrées des Colonies ne servaient qu'à la consommation de la Métropole & que l'on était obligé d'y porter des farines & autres objets de premiere nécessité, pour nourrir les Colons, il pouvait paraître dangereux de permettre aux étrangers d'y aborder, parce que la Nation faisant le sacrifice d'une quantité d'objets de premiere nécessité, résultans de son Agriculture, pour se procurer des superfluités, on devait craindre de voir ces superfluités, pour lesquelles on faisait des dépenses réelles, se perdre dans des écoulemens interlopes, & d'être ensuite obligé de les racheter cherement de l'étranger.

Cependant il est de fait constant que la faiblesse de notre Marine, l'indolence de nos Marchands,

Marchands, le découragement occaſionné par le monopole de la Compagnie des Indes Occidentales, les guerres, & une infinité d'autres cauſes laiſſaient à cette premiere époque le Commerce de nos Colonies de l'Amérique preſque tout entier entre les mains des étrangers, & que les Armateurs français ne s'y adonnaient que par intervalles & concurremment avec eux.

Le Commerce des Antilles avait alors en France des partiſans & des contradicteurs; on trouve dans les Mémoires du temps :

« Que gagnons-nous dans le Commerce
» des Antilles? Nous y portons nos farines,
» nos vins, & ce que nous avons de plus
» précieux; nous courons les riſques des nau-
» frages, nous bravons un climat ennemi, &
» les influences d'un ciel qui brûle & qui dé-
» vore; nous y perdons des Matelots; & tout
» cela pour un peu de ſucre & de café que
» nous acheterions auſſi bien des étrangers.
» Quand même il nous en coûterait un peu
» plus cher, ce ne ſerait rien en comparaiſon
» des pertes & des embarras que l'on éviterait ».

D'autres diſaient : « Pourquoi porter en
» Amérique nos bleds & nos marchandiſes,
» qui ſont utiles dans le Royaume, pour avoir

» du ſucre & d'autres choſes dont on peut ſe » paſſer? Nos Colonies reſſemblent à ces mai» ſons de campagne qui tôt ou tard ruinent le propriétaire. « Enfin on a porté l'inadvertance juſqu'à demander dans le Conſeil de nos Rois à quoi ſervaient les Colonies.

Avec de telles idées le Commerce excluſif de ces Colonies devait être accordé, ſans contradiction, à ceux qui offriraient de s'en charger. *Tirons des Colonies ce que nous pourrons, diſait un Adminiſtrateur, avant d'être obligé peut-être de les abandonner.*

Mais ces Colonies ayant triomphé de toutes ces entraves, il a fallu s'éclairer. Ce n'a été que lentement : on a permis aux Marchands de ſaiſir les Negres de jardin, pour ſe payer de ce qui leur était dû, avant de reconnoître que, pour faire fleurir le Commerce, il faut que les Colonies ſoient bien cultivées, & que pour qu'elles ſoient bien cultivées, il y faut beaucoup de Negres.

Il a fallu que des garniſons fuſſent privées de vivres en temps de guerre, & qu'il fût impoſſible de leur en envoyer de la Métropole, avant que le Gouvernement s'apperçût que l'on pouvait décharger notre Agriculture du fardeau de nourrir entierement nos Colonies,

en tolérant à propos les importations étrangeres. Mais combien n'a-t-il pas fallu de preuves & d'écrits avant que l'on ait reconnu qu'il n'était pas à propos que le Commerce gagnât beaucoup ſur les Colons, parce que, gagner ſur eux, c'eſt affaiblir les moyens de cultiver, & que ce n'eſt que du produit de la culture que la Nation & le Commerce peuvent retirer de grands profits ?

Nous ſommes maintenant arrivés à une heureuſe époque, où le Gouvernement eſt inſtruit de ces vérités.

Dans l'adminiſtration des Colonies, on ne peut admettre que deux principes.

Vendre dans les Colonies les marchandiſes qui, dans la Métropole, ne trouveroient point d'acheteurs.

Prendre en échange des denrées plus faciles à commercer.

Les farines, le bœuf & les viandes ſalées, la morue & autres poiſſons ſalés, les grains, le riz, les ſuifs, la cire, les cuirs, les bois de toute eſpèce, les chanvres & cordages trouvent beaucoup d'acheteurs en France: tous ces objets y ſont très-chers & très-recherchés, il n'eſt point avantageux de les

porter dans les Colonies des Isles occidentales.

La Métropole perdrait à être privée de toutes ces choses, dont le manque ou le renchérissement pourrait être fatal à ses manufactures; il faudrait les vendre trop cher aux Colons, qui, y employant une trop grande partie de leurs revenus, ne pourraient augmenter leur culture.

Cependant toutes ces provisions sont de premiere nécessité dans les Colonies; il en est même que l'on ne saurait trop multiplier. Ce sont les grains & les salaisons pour la nourriture des Negres. Il y a trois cent mille Negres à Saint-Domingue; & la vicissitude des sécheresses & des pluies, un dérangement de saisons que tout le monde apperçoit, & dont on ne peut donner de raison, ne permettent pas de leur faire trouver une nourriture suffisante & assurée dans les fruits & les racines que le pays produit.

Les ateliers ont besoin d'être augmentés, puisque la culture est encore bien éloignée d'arriver à son terme; & si l'on augmente ces ateliers par de nouvelles importations

de Noirs, il faudra de nouvelles importations de vivres.

Mais ſi dans le voiſinage de ces Colonies privées de comeſtibles, & qui ne peuvent les tirer de la France ſans diminuer les avantages que ce Royaume retire de leur établiſſement, il ſe trouvait des peuples nouveaux poſſeſſeurs de grands produits agricoles & capables d'importer à peu de frais dans tous les Ports de nos Iles les objets dont elles manquent, ne dirait-on pas que la nature les a placés là pour cette eſpèce de ſervice, & que cette Providence qui raſſemble les peuples & fournit à leurs beſoins par les liens du Commerce, les a prédeſtinés pour alimenter des Iles où le bled ne vient point, & ne ſerait cultivé qu'au détriment de beaucoup de denrées précieuſes ?

Si ces peuples n'avaient point de manufactures, ne dirait-on pas qu'il ſerait du plus grand intérêt pour la France de commercer avec eux, non ſeulement d'une manière directe, mais encore à l'aide de ſes Colonies, qui lui rapporteront annuellement le montant de l'épargne qu'elles auront faite ſur l'acquiſition de leurs comeſtibles & de leurs bois à bâtir ?

Car cette épargne ſera miſe en culture,

dont le produit en ſucre, indigo, café & coton, ſera vendu par les François ou à leur profit dans tous les marchés de l'Europe.

Et ſi ces nouveaux fourniſſeurs prenaient en échange de leurs bois & de leurs comeſtibles des denrées qui ne conviennent point aux Négocians de la Métropole, n'admirerait-on pas les opérations de cette Providence, qui ne veut pas que rien demeure perdu dans la nature, & fait conſommer dans le nord de l'Amérique, ces ſirops & ces eaux-de-vie de ſucre qui appartiennent aux Français, mais dont leurs bons vins les diſpenſent de faire uſage?

Ainſi les ſubſiſtances de premiere néceſſité n'étant plus détournées en France de leur véritable objet, nos manufactures ne tarderont pas à refleurir, & les payſans du Limouſin & du Quercy redeviendront robuſtes en mangeant eux-mêmes les grains que l'avidité des Marchands portait à Saint-Domingue. La France vendra avec bénéfice à ſes Colonies les marchandiſes dont la main-d'œuvre eſt plus chere que la matière, & tous les peuples acheteront d'elle les denrées de ſes Colonies, qui ne coûteront à la Nation qu'une augmentation de travaux, & feront par conſéquent

une source intarissable de prospérités dans tout le Royaume. Ainsi l'Amérique Septentrionale vendra ses comestibles & ses grains, & les Colons leurs sirops, leurs eaux-de-vie, & autres matieres inférieures, sans que les vignes & les distilleries de la France en reçoivent aucun préjudice; il en résultera enfin une activité, une circulation, & des échanges multipliés de bonheur & de travaux entre la France, ses Colonies, & ses Alliés (1).

---

(1) Il est facile de présenter l'apperçu de ces avantages.

On fabrique à Saint-Domingue pour cent millions de denrées commerçables; ce qui suppose au moins quinze millions en sirops ou denrées de rebut, dont les Américains se contentent pour prix de leurs bois & de leurs comestibles. Il y a plus de moitié de différence entre le prix de ces comestibles & celui des mêmes objets que la France peut fournir. Deux quintaux de farine, achetés des Américains, ne coûtent que 25 à 30 livres: on aura donc pour 15 millions ce qui en coûterait 30 par les importations françaises.

Prix des sirops & denrées inférieures, quinze millions, ci.	15,000,000 liv.
Economie, sur l'acquisition des comestibles, ...	15,000,000
Diminution sur la mortalité des Ne-	

Quels jours plus heureux pouvait-on promettre à la vertu du Roi, lorſqu'il a couvert de ſa protection puiſſante les Américains du Nord, opprimés par des Maîtres ſuperbes, qui abuſaient de l'empire qu'ils avaient uſurpé ſur les mers ?

---

gres, par la meilleure qualité & la plus grande quantité des vivres, un cinquieme. Or il meurt chaque année un vingtieme de la totalité des Negres de Saint-Domingue, déduction faite des naiſſances; ce qui fait quinze mille Negres, dont le cinquieme eſt trois mille Negres à quinze cents livres, ci, ... 4,500,000.

34,500,000.

Cette ſomme, employée annuellement en nouvelles acquiſitions de Noirs, en donnera vingt-trois mille, dont le travail, évalué à 300 l. par tête, donnera . . . . 6,900,000.

41,400,000.

Voilà donc un profit évident de quarante-un millions quatre cent mille livres par an, ſans dépenſes ni frais.

Et il en réſultera, dans les cultures & les échanges, une progreſſion que l'on ne peut apprécier.

Il n'en sera pas des avantages de ce Commerce comme des ventes de denrées coloniales faites par nos Négocians, dont le prix n'est pas toujours appliqué, à beaucoup près, à l'augmentation de la culture : le propriétaire de ces denrées en donne souvent une partie en payement d'objets frivoles ; il serait même dangereux que cela ne fût pas, parce qu'il faut faire vivre le pauvre, qui n'a pour patrimoine que la vanité des riches ; souvent une autre partie se perd dans des voyages de plaisir & dans le luxe de la Capitale ; souvent aussi va-t-elle s'engloutir dans les mers ou dans les faillites des Marchands. Mais les avantages que les Colons retireront du Commerce qu'ils feront avec les Américains septentrionaux, seront tous appliqués à la culture ; les melasses & sirops ne peuvent se vendre qu'aux Américains ; ceux-ci ne peuvent les payer qu'avec des bois & des comestibles, & les bois & comestibles ne peuvent être employés qu'en nature sur les habitations.

Deux autres considérations ajoutent à l'utilité de ce Commerce américain : 1°. un quart des équipages des navires français périt ou déserte à Saint-Domingue, & il n'est pas douteux que la mauvaise qualité des vivres de

ces équipages a toujours contribué à cette perte de Matelots ; nos Armateurs pourront désormais renouveler à peu de frais la meilleure partie de leurs provisions ; 2°. les Américains pourront prendre en échange des vins, des étoffes, des objets de manufacture. L'occasion d'un Commerce fait naître d'autres occasions ; la fréquentation amene entre les peuples, des habitudes réciproques ; il pourra donc se vendre à Saint-Domingue un plus grand nombre de cargaisons françaises.

Les Américains prendront à Saint-Domingue, comme ils ont déjà fait, des chargemens entiers d'objets qui sans eux ne trouveraient point d'acheteurs, & ils donneront aux ports de cette Colonie la préférence sur tous les autres marchés qu'on pourrait leur ouvrir, à cause de la facilité qu'ils auront de payer avec des denrées abondantes dans leur pays & rares dans les Antilles. (1)

---

(1) J'ai fait à Newprovidence, disait un Américain, l'expédition d'un bateau qui m'a coûté mille dollars ; j'y ai mis pour six cents dollars en bois, grains, salaisons, bétail, chanvres, résines & goudrons ; j'ai vendu tout au Cap à un Négociant de Bordeaux qui y est établi, en échange d'un reste de

Ils acheteront des Anglais les fournitures de l'hiver, les gros draps & lainages; & des Français les habits de l'été. Peut-être porteront-ils à nos Colons de la biere, des cuirs,

---

cargaiſon de France, dont la vente languiſſait. Il m'a fait bon marché, parce que j'abrégeais le ſéjour & les frais de ſon navire dans la Colonie. Je lui ai vendu à bon compte par la même raiſon, & parce que les denrées que je lui livrais coûtaient moins à la Nouvelle Angleterre, que les cargaiſon qu'on eſt obligé de porter à Bordeaux pour y faire les mêmes emplettes. J'ai doublé mes fonds dans ce voyage : les Armateurs Français y ont auſſi trouvé leur avantage, & y ont ajouté à leur bénéfice celui de la revente qu'ils ont faite aux habitans, des marchandiſes qu'ils ont achetées de moi, & ſur le détail deſquelles ils ont gagné plus de quinze pour cent. La France pourrait, au moyen de ſes Colonies & en profitant de nos ſervices pendant qu'ils ſont encore à bon marché, doubler rapidement ſes entrepriſes de Commerce.

Cet homme avait raiſon; il y aurait une fort mauvaiſe politique à ne pas profiter des ſervices des Américains, pendant qu'ils ſont, comme il le diſait très-bien, *encore à bon marché*. Quand ces ſervices deviendront chers, quand il y aura une réciprocité d'avantages entre les Américains & nous, alors on pourra les répudier : mais à préſent que tous les avantages ſont de notre côté, il y aurait bien de la mal-adreſſe à ne pas les ſaiſir.

de la coutellerie d'Angleterre ; mais, à coup sûr, ils acheteront de nos Marchands les vins, les denrées du levant, & celles de Provence & d'Italie.

Leurs ports étant ouverts à toutes les Nations, ils nous apporteront tout ce qu'ils auront à bon marché; mais ils prendront en échange ce qu'ils ne peuvent obtenir que de nous.

Or, ſi l'on conſidere la ſituation maritime de la France, ſes productions, & celles des nations voiſines, l'ancienne ſplendeur de nos Manufactures, celle qu'on peut leur redonner, & enfin la multitude de nos avantages territoriaux, on ſera forcé de convenir que ſi, dans une foire générale des quatre parties Monde, tout le ſuccès ne nous demeure pas, ce ſera la faute de nos agens.

Mais à tous ces motifs qui ont donné lieu à l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 30 août dernier, il s'en joint un encore plus digne d'être remarqué ; la néceſſité, plus puiſſante que les lois. Il ne faut pas ſe perſuader que les Américains auront été placés par la Nature entre la France & les Antilles, & qu'ils ne feront aucun Commerce dans nos Iles : hardis navigateurs, ſi on leur refuſe l'accès des grands ports, il abor-

deront la nuit dans toutes les anſes, dans les trous de rochers, & y feront des débarquemens dangereux ; ils enleveront les denrées précieuſes que l'on doit réſerver au Commerce national : rien ne pourra les empêcher de faire ces enlevemens interlopes ; car il eſt impoſſible de garder dans tous les points une côte de cent cinquante lieues ; abordable par-tout, on ne peut pas l'enceindre de barrières.

Les Colons leur prêteraient aſſiſtance ; & plus la prohibition ſerait ſévere, plus ils auraient d'intérêt à la braver ; car la prohibition fait naître *le cher prix*, & le cher prix eſt l'attrait de la contrebande.

Or, ſi le nombre des délinquans eſt plus grand que celui des obſervateurs de la loi prohibitive, cette loi n'eſt rien que le plus ridicule & le plus mépriſable des abus.

Le ſeul moyen de régler le Commerce des Américains avec nos Colonies, c'eſt de le rendre public, c'eſt de permettre à leurs navires d'aborder dans les plus grands ports ; ils y feront ſurveillés : donnons-leur promptement un bénéfice légitime, de peur qu'ils ne ſoient tentés de s'en attribuer d'autres plus dangereux.

Hâtons-nous, pendant qu'il en eſt temps

encore ; ne leur laiſſons point de prétexte de ſe ſouſtraire au joug modéré qu'il eſt néceſſaire de leur impoſer.

L'Arrêt du 30 août était un réglement indiſpenſable, il eſt ſalutaire dans toutes ſes parties, & ſi l'on pouvait y trouver quelque choſe à redire, ce ſerait une ſorte de reſpect pour de vieux préjugés qui ſont autant d'abus. Croit-on que les Colons payeront quarante francs un quintal de mauvaiſe farine de Nantes, tandis qu'ils pourraient avoir à quinze francs la fine fleur de Philadelphie? L'attrait d'une telle contrebande eſt trop grand pour que l'on y puiſſe réſiſter.

Il eſt bien vraiſemblable auſſi que les Américains ne viendront pas acheter à Bordeaux le ſucre, le café & l'indigo néceſſaires pour leur conſommation. N'aurait-il pas été à propos de prendre cet objet en conſidération, & de fixer, par exemple, les qualités & la quantité des denrées qu'ils pourraient exporter (1), afin de réſerver les qualités ſupérieures

(1) On pourrait permettre à chaque navire au-deſſus de 150 tonneaux, d'exporter cinquante boucauds de ſucre de la ſeconde qualité, à la charge d'un droit qui ne pourrait être moindre de ſix pour cent, & de même à proportion de la grandeur des navires.

au Commerce national, & d'impofer fur ces exportations limitées un droit fuffifant pour qu'ils ne puffent pas, en cas de revente, foutenir la concurrence de nationaux.

Il eft une derniere efpèce de Commerce qu'il ferait enfin indifpenfable de leur permettre; c'eft la *traite des Noirs*. A ce mot, nous devons nous attendre à de nouveaux cris de ralliement de la part de nos Négocians ; mais fans nous arrêter à leurs difcours, tâchons de démontrer que la traite de Noirs par les Français n'eft qu'un impôt fur la Nation, dont les Colonies font le prétexte, & dont il ferait facile & avantageux au Royaume de fe voir délivré.



CHAPITRE II.

De la traite des Noirs.

LES Colonies des Iles Occidentales de l'Amérique ſont cultivées par des Negres; leur nombre eſt la meſure des travaux, & leur travail eſt celle des produits.

Plus il y aura de Negres, plus il y aura de terreins cultivés. Les Colonies Anglaiſes ne ſont pas auſſi fertiles que les nôtres, mais des ateliers nombreux leur font produire de grands revenus.

De tous les Marchands de Negres, les plus habiles ſont les Anglais : ils les achetent à bon marché, ſe les procurent en peu de temps, & les vendent à proportion de cette diminution de frais. Un Negre brut, qui ſe vend deux mille livres à Saint-Domingue par les Traiteurs français, ne vaut que la moitié de ce prix à la Jamaïque.

Les Anglais ne font pas la traite des Noirs dans les mêmes lieux ni de la même maniere que les Français; ils n'emploient pas à ce

Commerce

Commerce les mêmes marchandiſes ni les mêmes valeurs que nous.

Eſt-il avantageux au Commerce de la Métropole de vendre les Negres aux Colons à des prix exorbitans ? Non ; car ſi la même ſomme qui paye dix Negres pouvait en payer vingt, l'augmentation de la culture ferait double, & l'augmentation des produits ſuivrait dans la même proportion.

Eſt-il avantageux à la Nation que les Negres ſoient importés à Saint-Domingue par des Français ? Non ; car ce n'eſt pas le bénéfice de la vente qu'il faut conſidérer, mais le produit du travail des Negres vendus. Peu importe qu'un Negre vienne de la Côte d'Or ou des bords du Niger ; qu'un Juif d'Angleterre ou de France l'ait acheté du brigand qui, ſous le nom de guerrier ou de Roi, l'avait réduit en captivité, pourvu qu'au bout de l'année il ait produit la ſomme de travail qu'on devait en attendre.

Cependant nos Négocians ne veulent pas céder à ces raiſons. Le privilége de vendre des Negres de Guinée à Saint-Domingue eſt-il donc ſi précieux, que, pour le conſerver, on doive faire des efforts ? Ils aiment mieux que les Colonies ne ſoient pas cultivées, que de

n'être pas ſeuls à y fournir des Negres ; plus il en meurt, plus on en manque, plus ils ſe réjouiſſent, parce qu'ils les vendent d'autant plus cher, & ils ne peuvent les vendre cher que par la ſévérité du privilége excluſif ; car ils abondent dans les Colonies Anglaiſes, & y ſont à bon marché (1).

Mais eſt-il de l'intérêt national, eſt-il même convenable dans un ſiecle éclairé de leur accorder excluſivement ce Commerce ? Eſt-ce le genre de négoce dont les Français doivent ſe montrer jaloux, ſoit à cauſe de ſes opérations, ſoit à cauſe de ſes produits ?

C'eſt un Commerce deſtructeur & vicieux, & qui, s'il n'était pas dangereux & contraire à la proſpérité publique ſerait au moins effrayant pour les mœurs ?

Quand on voit les Negres ſur les grandes habitations de Saint-Domingue, ayant chacun leur jardin qu'ils cultivent à leur profit, leurs

(1) Nos Marchands ont porté ſucceſſivement le prix des Noirs de mille livres payables en trois ans, à 15,00 livres payables en dix-huit mois, & de 15,00 livres à 2,000 livres, dont un tiers comptant, le reſte dans l'année : enfin ils ne veulent plus en vendre qu'à 2,400 livres, & ne font que ſix mois de crédit.

poules, leur bétail, un habit de toile fine pour les jours de fête ou de repos, se livrer, après le travail, au plaisir d'être ensemble, danser ou causer de leurs amours; l'esclavage ne paraît plus une injustice. Si l'on ôte à l'esclave l'indépendance & la propriété, il perd en même temps la prévoyance & les soucis qui tourmentent la vie. Il y a tant d'hommes qui n'ont pas le courage de s'appartenir & l'esprit de se conduire, que la plupart seraient heureux d'avoir un maître riche, chargé de prévoir leurs besoins physiques, & qui eût un intérêt personnel à leur conservation. Les Negres des Colonies sont moins malheureux que les Journaliers de l'Europe, qui, n'ayant rien & ne pouvant compter sur rien, n'existent que pour craindre & souffrir. Mais quand on considère de quelles iniquités les Noirs ont été les victimes avant de passer à cet état de travail, d'insouciance & de tranquillité, l'esprit se révolte & le cœur se resserre; un mouvement d'horreur s'empare de toutes les facultés de l'homme à qui l'avarice n'a pas fait perdre tout *sentiment de compassion* (1).

---

(1) Mille despotes faibles & inconnus se partagent la côte d'Afrique. Les combats & quelques traditions

Quand on ſe rend à bord des navires de nos Marchands de Negres, c'eſt là que l'on

---

fondent leur ſouveraineté. L'adulation de nos marchands de Negres leur donne le nom de Rois, les Anglais les appellent Chefs. Les diſſentions que les Européens ſuſcitent ſans ceſſe entre ces Chefs, cauſent les guerres, les guerres, l'eſclavage; l'eſclavage, la traite; la traite, la dépopulation.

Elle eſt telle à préſent, que les rivages ſont déſerts, & qu'il faut aller chercher des eſclaves juſqu'à deux cents lieues dans l'intérieur des terres. Dans les plus grandes & les moins barbares de ces miſérables hordes que nous appelons Royaumes, les lois ne ſont que l'avarice du Prince, & ſes richeſſes la vente des réfractaires. Tout délit & toute faute eſt un prétexte de confiſquer & de vendre le délinquant, & le Souverain étant tout à la fois le Juge & le vendeur, on ne doit pas s'étonner de ſa répugnance à trouver des innocens.

Les artifices que les Capitaines de nos navires de Guinée ſe permettent pour faciliter la traite & multiplier au profit des Rois Negres les prétextes de faire des eſclaves pour les vendre, ſont infinis, & le récit en ſerait trop pénible & trop humiliant. En un mot, quand un grand navire eſt ancré ſur la côte d'un de ces petits Royaumes, les maſſacres, les guerres, les rapts, & les confiſcations ne donnent point de relâche aux malheureux juſqu'au moment de ſon départ.

On arrache la fille des bras de ſa mere, qui avale ſa langue & s'étrangle de déſeſpoir; les fils ne peu-

reconnaît les traits de l'eſclavage & ſon igno-minie. Réduits à la condition des animaux,

---

vent plus ſecourir la vieilleſſe de leur pere ; celle qui ſe croyait au jour de ſon mariage, eſt ſéparée de ſon amant. Le premier coup de canon, dont le bruit ſe prolonge & ſe répete en frappant les rochers du rivage, ſemble être un ordre funebre qui ne laiſſe de pouvoir aux ſentimens de la Nature, que pour accroître les ſupplices des infortunés : les convulſions du déſeſpoir qui les ſaiſit, ne peuvent émouvoir les acheteurs féroces qui les chargent de fers & les entaſſent les uns ſur les autres dans la cale de leurs navires. C'eſt là que l'on entend les pleurs & les ſanglots ; c'eſt le ſéjour infect & ténébreux de la douleur amere, où l'homme n'a pas beſoin de parler pour faire comprendre quel eſt l'abîme de ſon malheur.

La contagion & la mort n'y donnent point de treve, & le ſommeil n'y peut entrer. La garde y eſt auſſi vigilante que le déſeſpoir eſt affreux ; des hommes farouches, armés de chaînes & de fouets, y réaliſent ce que la fable nous raconte de l'activité des Furies : mais enfin quelquefois le Ciel eſt juſte, & la Nature venge ſon outrage. Les cruels, que l'appât de l'or entraîne à choiſir pour métier la pratique infame d'acheter, d'empriſonner, & revendre des hommes, ſont immolés à la haîne qu'ils inſpirent, ou plutôt à l'équité terrible.

Le métier des brigands a-t-il rien de plus affreux & peut-il jamais finir d'une maniere plus ſiniſtre ? Et voilà la meſure de crimes que nous voulons diſputer à des

il ne leur reſte pas même la derniere prérogative de l'homme, celle de parler & de communiquer leurs ſentimens : étrangers à leurs tyrans & au pays où on les conduit, étrangers les uns aux autres & tirés à la ronde des cantons où l'on parle des idiomes différens, ils ne peuvent s'expliquer que par ſignes ; l'ignorance de leur ſort ajoute à leur infortune ; la plupart croient qu'on va les égorger, & le plaiſir que leur cauſe la vue des autres Negres de nos Colonies, joyeux & bien vêtus, doit donner une idée de toutes les angoiſſes dont ils ne ſont que ſortir.

Laiſſons donc aux étrangers, laiſſons à nos ennemis politiques ce que ce Commerce peut avoir de lucratif, afin qu'ils ſe chargent auſſi de ce qu'il a de déteſtable & de vil. (1)

---

marchands étrangers ! Ah ! plutôt rejetons ſur eux cet odieux Commerce, & n'achetons des eſclaves que pour adoucir leur malheur. Le Muſulman qui achete un forçat pour bêcher ſes jardins, n'eſt pas odieux s'il le traite avec humanité ; mais le Pirate qui l'enchaîne & le vend, eſt un mortel abominable.

(1) Il y a des hommes que ces conſidérations ne peuvent toucher ; & lorſque M. Turgot, Miniſtre & Contrôleur général des Finances, ne voulut pas laiſſer porter ſon nom à un navire de Nantes deſtiné à ce

Mais des hommes aux yeux desquels le gain ennoblit tout, ne sont pas jaloux de rejeter sur autrui ce que ce négoce, malheureusement nécessaire, peut avoir de honteux; l'houneur est le premier des sacrifices qu'ils font à la cupidité; & toutes les fois qu'il s'agit de leur intérêt personnel, la bienséance n'est pas plus ménagée que l'intérêt du Commerce ou celui de l'Etat (1).

Commerce, l'Armateur aima mieux en changer le nom que la destination.

(1) Comment pourroit-on excuser les fraudes dont nos Négocians font faire l'apprentissage à leurs agens dans le Commerce de Guinée? Avant de mettre les Negres en vente, plusieurs Chirurgiens s'occupent à répercuter les symptômes de toute nature qui pourroient attester à l'acheteur les maladies de leur sang. Après un déjeûné où l'avarice prodigue les liqueurs fortes & les mets qui peuvent exciter à boire un vin choisi pour enivrer, on conduit les acheteurs dans une partie du navire où l'on a porté l'obscurité, sous le prétexte d'opposer des obstacles à la chaleur du jour. Les Negres, rasés dans toutes les parties de leur corps, afin de les rajeunir, sont frottés d'une huile noire, qui rend les plus malades semblables à ceux qui jouissent d'une santé robuste; ils vont mourir sur les habitations, victimes de ces maux que l'on avoit cachés.

La traite des Noirs eſt onéreuſe à la France, elle emploie des marchandiſes de prix, tandis que nos rivaux dans ce négoce le font avec des choſes de peu de valeur; ils ont des matières qu'il nous eſt difficile de nous procurer; leurs comptoirs & leurs établiſſemens ſur la côte leur facilitent des moyens d'économie.

La valeur des cargaiſons françaiſes pour la côte de Guinée, & l'argent qu'elles font ſortir du Royaume, ne ſont pas les plus grands inconvéniens de ce négoce; la perte de beaucoup de Matelots mérite l'attention du Gouvernement.

Nos Négocians arment de grands navires pour la traite des Noirs; les étrangers n'y emploient que de petits bâtimens: le ſéjour des navires ſur la côte eſt proportionné à leur grandeur, & la mortalité eſt une ſuite de la durée de la traite.

Dix mille Noirs que les Français importent dans nos Colonies de l'Amérique avec beaucoup de peine pendant chaque année de paix, ne donnent à répartir entre les Armateurs qu'un bénéfice d'environ deux millions. Cette ſomme étant égale au cinquieme du capital employé à ces armemens, ſemble être un bénéfice exceſſif; mais elle n'eſt que la com-

penſation d'une infinité de périls; & en ſuppoſant que la concurrence étrangere dût leur enlever ce profit, ne le retrouverait-on pas dans l'épargne que les Colons feraient ſur leurs acquiſitions de Negres; épargnes qui les mettraient en état d'en acheter un plus grand nombre, & par conſéquent de donner au Commerce plus de denrées à exporter. On ſerait diſpenſé de toute miſe dehors, & des riſques de la navigation, & de la perte de beaucoup de Matelots (1).

---

(1) En évaluant la perte que nos Négocians trouveroient à ne plus faire le Commerce de Guinée, à deux millions par année de paix, il convient de voir ce que la Nation gagnerait à abandonner ce Commerçe aux Armateurs étrangers.

La traite occupe 4,500 Matelots, dont la moitié périt en Guinée ou dans les Iles; économie de Matelots, ci, . .	2,750 hom.
Les Colons ſe procureraient les mêmes Negres à un tiers de moins, ci, . . .	3,330,000 liv.
Intérêts de cette ſomme, épargnés & employés à la culture à 8 pour 100, ci, ...	264,000
Intérêts de dix millions que les Négocians employeraient à d'autres Commerces à 9 pour 100 pour dix-huit mois que durent les voyages des Français en Gui-	

Eſt-il néceſſaire d'enrichir dans un ſeul voyage les Capitaines qui vont en Guinée ? Eſt-il indiſpenſable de rendre ce voyage ſi coûteux, que ni les Colons ni la Nation n'en puiſſent ſupporter les frais ?

Les Colons en voulant acheter les Negres de Guinée au meilleur marché poſſible, ne déſirent rien de contraire aux intérêts de la Nation ; ce qu'ils demandent eſt conforme aux vues du Gouvernement. Ils ne veulent que les moyens de cultiver plus de terres, d'où il réſultera un plus grand profit pour l'Etat & pour les Négocians eux-mêmes.

Que les Négocians laiſſent aux étrangers l'importation des Negres de Guinée, puiſqu'ils ne ſavent point en faire la traite, & que leurs ſervices & leurs crédits ſont trop chers. D'ailleurs ils ſont obligés de tirer de l'étranger beaucoup de marchandiſes pour ce Commerce, ou d'y ſubſtituer des objets de prix ; ce qui tourne au détriment de la Mé-

---

née, ... 900,000. liv.

4,494,000.

L'Etat gagnerait donc 4,494,000 livres, & 2750 Matelots, au lieu de perdre par l'abandon qu'elle feroit aux Etrangers du Commerce de Guinée.

tropole, qui fournit ces objets, & des Colonies, fur lefquelles on les reprend avec ufure. Et comment pourrait-on ne pas s'appercevoir que nos Armateurs Négriers font déformais dans l'impuiffance, non feulement d'augmenter, mais même de recruter les ateliers de nos Colonies?

Il y avoit à St. Domingue feulement trois cent mille Noirs avant la derniere guerre, qui a duré cinq ans. Il eft certain que la mortalité des Negres excede les naiffances de près de la moitié, & ce n'eft ni la faute des Colons, ni la rigueur de la difcipline des habitations, mais une fuite des fouffrances que les Negres endurent dans la traite, & de ces difettes fréquentes de vivres auxquelles l'Arrêt du 30 Août dernier a voulu remédier. Par l'effet de cet Arrêt, on a lieu d'efpérer que les renaiffances de Negres gagneront peu à peu le niveau de la mortalité; mais les dénombremens les plus fûrs atteftent que, dans l'état préfent, il perit chaque année une vingtieme des Negres employés à la culture, & qu'il ne naît qu'un fur quarante. La Colonie de St. Domingue a donc perdu pendant la derniere guerre plus de trente mille Negres; & tant que cette guerre a duré, les

importation de Noirs ont été ſuſpendues.

Les Colons ont donc à réparer cette perte, & à remplacer encore le déficit annuel de dix mille Negres qui meurent de plus qu'il n'en renaît, & à augmenter leur ateliers pour accroître la culture.

De tels beſoins exigent au moins pendant cinq années une importation de quarante mille noirs; & il eſt évident que nos Armateurs ſont hors d'état d'y ſuffire.

Après cinq années d'importations libres & conſidérables, la population des Noirs pourra prendre enfin le niveau de la culture, les Negres, mieux nourris, mieux vêtus par la prévoyance des nouvelles lois, ſe multiplieront plus aiſément, & l'on pourra enfin renoncer pour toujours à ce Commerce cruel, dangereux, & pénible de la traite des Noirs, qu'il eſt d'ailleurs impoſſible de faire durer longtemps deſormais (1).

---

(1) Cette perſpective ne plaira peut-être pas à nos Armateurs. Un de ceux de Nantes, à qui l'on faiſait obſerver que l'Arrêt du 30 Août était une loi d'humanité, & qu'il en réſulterait que les Negres, mieux nourris, mourraient moins & peupleraient davantage, répondit froi-

Il a été introduit beaucoup de Negres par les étrangers dans les Colonies, mais jamais leur concurrence n'a empêché la vente d'aucune cargaiſon françoiſe, & il n'eſt pas à craindre que cela puiſſe jamais arriver. Les Colons acheteront à tout prix tous les Negres qu'on leur préſentera, parce que ce ſont les inſtrumens de leur culture, & qu'ils regagnent par le temps ce qu'ils paraiſſent perdre en achetant trop cher. Dans cette ſituation il ſerait contraire aux intérêts de la Métropole de prohiber aucune importation de Noirs qui pourrait ſe faire dans les Colonies, ſoit par les nationaux, ſoit par les étrangers. Il ſuffit de fixer une ligne de démarcation entre les uns & les autres, & de maintenir la faveur qui eſt due aux nationaux, en les diſpenſant d'un droit établi ſur chaque tête de Negres apportés par les étrangers.

N'eſt-ce pas une bonne politique que d'encourager le Commerce & l'Agriculture des

---

dement : Voilà le mal, cela fera tomber le Commerce de la côte, qui eſt la richeſſe de nos meilleures maiſons; & ſi l'on avait penſé de même il y a trente ans, je n'aurais pas fait fortune.

Colonies, & de décharger ce Commerce des principales dépenſes, de toutes les entraves, & des riſques & pertes, pour ne lui laiſſer que des bénéfices aſſurés (1) ?

Les Colons verraient avec plaiſir deſtiner les impôts qui feraient mis ſur les importations étrangeres, à la reſtauration de la pêche, du cabotage, & du Commerce du Nord, que les gains trop grands & trop peu légitimes du Commerce excluſif des Iles de l'Amérique, ont fait abandonner par nos Négocians.

Rétablir les branches de Commerce trop négligées, régler ſagement celles qui ſont plus productives, & en diriger les moindres rameaux auſſi loin qu'ils puiſſent s'étendre; entretenir par des moyens économiques les liens reciproques qui doivent nous attacher à nos Alliés, redonner à nos manufactures de nouveaux germes d'activité, au négoce des matieres nouvelles, à la Nation des Matelots, à nos arſenaux tout ce que le ſol épuiſé leur refuſe; tel eſt le tableau que préſente l'adminiſtration actuelle de notre Commerce mari-

---

(1) La premiere ſcience du Commerce eſt d'en diminuer les riſques. *Mortimer's Elements of the trade, &c.*

tine, & nos Armateurs seraient d'autant plus blâmables de résister à de si sages projets, que l'on a commencé par les délivrer de tous les obstacles dont ils avaient été environnés par d'anciens Réglemens. On n'a rien négligé pour assurer à leurs travauxde justes récompenses ; on ne s'oppose qu'à l'abus que plusieurs d'entre eux voudraient faire d'une profession utile & digne d'être honorée.

FIN.

